

République Française

/ Délibération n° 2024/4

FINANCES LOCALES. Dotation de la politique de la ville (DPV) au titre de l'année 2024. Opérations proposées.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

Rapport n° 4
FINANCES LOCALES. Dotation de la politique de la ville (DPV) au titre de l'année 2024. Opérations proposées.

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain en dotation politique de la ville (DPV). Cette dotation a vocation à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), par un soutien renforcé à 180 villes particulièrement défavorisées (dont 120 en Métropole). La principale évolution introduite par l'article 107 de la loi du 29 décembre 2014, vise à inscrire l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville, conclus à l'échelle intercommunale.

Les crédits de la DPV sont désormais répartis en application des articles L 2334-40 et R 2334-37 du code général des collectivités territoriales et ont été reconduits pour l'année 2024.

A la demande de Madame la Préfète du Rhône, une première liste d'opérations susceptibles d'émarguer à la dotation de la politique de la ville a été élaborée, en concertation avec les services.

Intitulé de l'opération	Montant HT	Subvention DPV sollicitée	%	Part Ville	%
Revêtement synthétique du stade Delaune (QPV Minguettes-Clochettes)	666 667 €	533 334 €	80	133 333 €	20
Création îlot de fraîcheur rue Coblod (QPV Duclos-Barel) et Curie (QPV Acacias).	375 000 €	300 000 €	80	75 000 €	20
Réhabilitation de réseaux sanitaires de la résidence de personnes âgées Ludovic Bonin (QPV Minguettes-Clochettes).	666 667 €	533 334 €	80	133 333 €	20
Total	1 708 334 €	1 366 668 €		341 666 €	

Vu l'article L2334-40 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour constituer le dossier la dotation politique de la ville 2024 ;

Le Conseil municipal,

République Française

Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à arrêter la liste définitive des opérations susceptibles d'être éligibles à la dotation politique de la ville au titre de l'année 2024.

- Accepter les modalités prévisionnelles de financement de ces propositions.

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à solliciter les subventions à percevoir et à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur versement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint